



POLYCLINIQUE DE LAGNY

CHIRURGIE ESTHETIQUE

NEPHROCARE
Ile de France
Polyclinique de Lagny

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ADMISSION ET A LA PRISE EN CHARGE

Ces dispositions complètent celles du livret d'accueil.

La chirurgie plastique et reconstructive s'adresse au corps malade ou mutilé, par exemple : reconstruction du sein après amputation suite à un cancer. La chirurgie plastique reconstructive, après entente préalable auprès du médecin-conseil de la Caisse d'Assurance Maladie, est prise en charge par la sécurité sociale et les mutuelles complémentaires.

La chirurgie esthétique s'adresse à des personnes en bonne santé. Elle a pour objectif d'améliorer le confort psychologique par des interventions modifiant l'apparence physique.

La chirurgie esthétique n'est en conséquence pas prise en charge par l'assurance maladie, ni par la plupart des mutuelles complémentaires.



Il est précisé **qu'aucun arrêt de travail** ne peut être délivré pour une intervention de chirurgie esthétique.

S'agissant d'une intervention chirurgicale véritable, avec tous les risques inhérents à l'anesthésie et à la chirurgie, vous aurez à supporter seul la totalité des frais ; frais qui vous seront réclamés avant votre admission par le praticien et la clinique.

MEDECIN AUTORISÉ À PRATIQUER LA CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHETIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ Dr Robert ZERBIB - médecin qualifié spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique

MEDECINS ANESTHESISTES RÉANIMATEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ Dr Eric CESAREO - qualifié spécialiste en anesthésiologie réanimation
- ⇒ Dr Martine NOEL - qualifiée spécialiste en anesthésiologie réanimation
- ⇒ Dr René CHARRON - qualifié spécialiste en anesthésiologie réanimation

CONSULTATIONS POUR LES ACTES DE CHIRURGIE ESTHÉTIQUE



Les consultations ont lieu sur rendez-vous chaque semaine dans l'établissement.

La prise de rendez-vous s'effectue directement auprès du secrétariat médical situé au rez-de-chaussée ou par téléphone au 01.64.12.64.25.

La première consultation s'adresse à toute personne consultant pour la première fois pour un motif d'esthétique pure. Cette première consultation a pour but d'éliminer les contre-indications et de retenir les indications opératoires recevables.

Le praticien responsable vous donnera une information loyale, claire et appropriée relative aux conditions de l'intervention que vous souhaitez ; il vous précisera les risques et les éventuelles conséquences et complications liés à cette intervention, mais aucune date opératoire ne sera fixée.

Un devis écrit détaillé, daté et signé par le chirurgien vous sera remis.

Vous devrez régler les honoraires de cette consultation non remboursable.

Vous ne devez verser aucun acompte pour l'intervention avant l'expiration du délai de réflexion. En application de l'article L. 6322-2 du Code de la Santé Publique, un délai minimum de **quinze jours** doit être respecté entre la remise du devis détaillé et l'admission dans le service de chirurgie esthétique de la clinique. Il ne peut être en aucun cas dérogé à ce délai, même sur votre demande. Ce n'est qu'après le délai légal de réflexion que la décision d'intervention sera prise en compte au cours d'une deuxième consultation.



INTERVENTION SOUS ANESTHESIE GENERALE AVEC HOSPITALISATION

Après expiration du délai de réflexion et de votre accord, le chirurgien vous adressera à la consultation d'anesthésie. La consultation d'anesthésie est obligatoire avant toute intervention programmée ; elle est assurée par l'équipe des médecins anesthésistes de la clinique.

N'oubliez pas d'apporter votre carte de groupe sanguin et les radios ou examens en rapport avec votre hospitalisation.



N'omettez pas de signaler à l'anesthésiste toute allergie de quelque nature et pathologie vous concernant ainsi que toute prise de médicaments (anti-hypertenseur, anti-coagulant, anti-inflammatoire, prise d'aspirine récente, contraceptif ...).

Lors de votre consultation pré-anesthésique, le médecin vous remettra les documents suivants :

- ⇒ Un formulaire d'information
- ⇒ Une feuille de consentement pour l'anesthésie
- ⇒ Une ordonnance de prescription d'un bilan sanguin dans le laboratoire d'analyses de votre choix
- ⇒ Dans certains cas, une prescription d'électrocardiogramme et de radiographie

Tout changement de votre état de santé et de traitement entre la consultation d'anesthésie et votre hospitalisation doit être signalé au personnel soignant dès votre admission ; merci de prévenir votre chirurgien s'il remet en cause votre intervention.

INTERVENTION SOUS ANESTHESIE LOCALE SANS HOSPITALISATION

Après expiration du délai de réflexion, vous devez confirmer votre accord et contacter votre chirurgien pour décider du jour de l'intervention.

OBLIGATIONS DES MÉDECINS QUI VOUS ONT REÇU EN CONSULTATION

Le chirurgien qui vous a reçu en consultation doit pratiquer personnellement l'intervention chirurgicale. Il assumera également l'intégralité du suivi post-opératoire. Cette information est mentionnée sur le devis.

Par contre les anesthésistes travaillant en équipe, l'anesthésiste qui pratiquera la surveillance anesthésique pourra être différent de celui que vous avez consulté. Les observations relevées au cours de la consultation sont systématiquement mentionnées dans votre dossier qui sera mis à la disposition de l'équipe médicale. D'ailleurs, vous ferez l'objet d'une nouvelle visite préopératoire par l'anesthésiste de service avant tout endormissement.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES COMPLÉMENTAIRES

ANONYMAT

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à la réception et le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.

DÉPÔTS DE VALEURS

La clinique est un lieu ouvert au public, il est recommandé d'éviter d'amener des objets de valeur. La clinique ne peut être tenue responsable des valeurs non déposés dans le coffre mis à disposition dans votre chambre.



REGLEMENT DES FRAIS D'INTERVENTION ET DE SÉJOURS

Dès votre admission, vous devrez vous acquitter des règlements prévus sur le devis :

1°- Un règlement pour le chirurgien

2°- Un règlement pour l'anesthésiste (si anesthésie)

3°- Un règlement pour l'établissement comprenant éventuellement le montant du matériel implanté et les examens préopératoires (bilan sanguin, ECG...)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR VOTRE SEJOUR

Une chambre particulière vous sera attribuée durant votre séjour.

PRÉPARATION AVANT VOTRE INTERVENTION

⇒ **LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION**

- Vous prendrez une douche à la Bétadine®
- La zone à opérer pourra être rasée à la demande du chirurgien

⇒ **LE JOUR DE L'INTERVENTION**

- Vous devrez rester à jeun à partir de minuit (ni fumer, ni boire, ni manger)
- Vous reprendrez une douche à la Bétadine®
- Pour des raisons d'hygiène bucco-dentaire et de confort au moment du réveil, nous vous recommandons le brossage soigneux des dents avant l'intervention
- Des photographies de la zone à opérer seront prises
- Vous partirez pour le bloc opératoire revêtu(e) uniquement d'une chemise spéciale, sans bijoux, sans maquillage, sans vernis à ongles et sans prothèse (dentier, lentilles de contact)



DURÉE DE L'INTERVENTION

- ⇒ La durée de l'intervention est variable selon l'acte, ainsi que la durée du passage obligatoire en salle de réveil pour la surveillance post-opératoire immédiate, où il vous sera assuré(e) une sécurité maximale lors de la phase de réveil.
- ⇒ Le retour dans votre chambre sera décidé par le médecin anesthésiste.

VISITES DES MEDECINS PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

Les praticiens visitent leurs opérés le jour de l'intervention. Une visite quotidienne est effectuée par les médecins anesthésistes.

Ces visites sont des moments privilégiés pour poser toutes les questions qui vous préoccupent.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPOSÉES



⇒ TELEPHONE PORTABLE : Il doit être maintenu en position ARRÊT dans l'enceinte de la clinique.

⇒ INTERDICTION DE FUMER : Il est interdit de fumer dans l'établissement.



⇒ CONSIGNES CONCERNANT LES VISITES : Toutes les visites sont autorisées de 13h00 à 20 h00. Par décision préfectorale, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis.



⇒ CONSIGNES D'INCENDIE : Les consignes de lutte contre l'incendie, sont affichées sur votre porte de chambre. En cas de sinistre constaté, respectez les consignes.

ACCÈS À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE

Pour apporter une réponse aux problèmes éventuels rencontrés avec l'équipe médicale, soignante ou administrative, nous vous informons qu'une commission des relations avec les usagers (CRU) fonctionne au sein de la clinique.



Avant de saisir la CRU : Vous pouvez vous adresser à la surveillante du service qui est à l'écoute des patients. Si aucune suite n'est donnée, vous pouvez demander à rencontrer le Directeur de l'établissement en téléphonant au 01.64.12.64.12 poste 507.

Pour saisir la CRU : Si après avoir rencontré le Directeur, vous souhaitez saisir la commission des relations avec les usagers, il est recommandé d'adresser une lettre, précisant vos réclamations, au Président de la CRU (même adresse que la clinique).

CONDUITE A TENIR EN CAS DE PROBLEME POST-INTERVENTIONNEL

En cas de malaises ou de signes suspects concernant votre traitement, vous pouvez appeler :

⇒ La clinique : téléphone n° 01.64.12.64.12.

⇒ Ou directement votre praticien

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

⇒ Le SAMU : téléphone n°15.



PRISE EN CHARGE DES SOINS DE SUITEOPÉRATOIRE

Le coût total de votre intervention comprend les soins post-opératoires pendant 6 mois.